

INFORMATEUR

DE

Seine-&-Marne

50 Centimes

FONTAINEBLEAU

ABONNEMENTS
6 mois 1 an
Seine-et-Marne, Seine et limit. 16. » 30. »
Autres départ. 17. » 32. »
Changement d'adresse, 1 fr.

Vendredi
21
MARS
1941
N° 22.
42^e ANNÉE

LA BRIE

EMPLOIS

à la Brie

remblais de la route, que je me souviens déguenillée, aux cheveux, à l'œil brillant et sans façons Martine, « pour lire dans la seller des sous ? vous dirais encore à au long de notre charge pommier penché, trait tout, on retenait à affirmer que j'en ai voyage avec cet âne que dans plusieurs professeurs farcis ce que la science, en er. Savoir regarder ; ndre, c'est se souve-philosophes. Combien pas à Martine, « l'âne

ge montait et descendait villages et des bois, au bonne bête... sur les six heures de en rue des grands peu-Ancys, entre Vaudoy et Je m'impatients. Ma r mon goûter une demi-avec laquelle je m'étais eur du soleil embrasé ur près atteint le degré d. Je n'étais pas beau. de moi et me taquinait çais à renifler. J'allais umer « chez nous »... une plaine immense, aux terres beiges déjà nce des moissons, se-veules, de villages loin-écuy, d'autres encore, les clochers. C'est la Nangis, de Rozay, de du bout de son fouet, se, à droite, par delà bleuâtre.

dit-il. Tu vas bientôt ère... Mouche-toi. » ndons plus à distinguer i développe ses enjam-traverse, entre le village t lui. C'est grand-père

isite par une lettre de depuis une heure, d'une parition de notre équi-s. Il vient à notre ren-urent le porter ses lon-ose et le cousin Léon, ands-parents, sont res-oués, près de la haie, ère, à la maison, sur-en notre honneur dans

de ces détails futiles. veois tout cela...) mes grands-parents de pression me revient tou-bons laboureurs ». Mais e à ce mot « laboureur » plus noble —, celui de : labeur, travail). Mon ma grand'mère Félicité choses des travailleurs à

n eût pu dire autant de ours de leur époque. Henry MASSOUL.

EXPORTATIONS

demandes d'autorisation d'export-édigées sur formule blanche e (produits non prohibés à l'ex-on par le décret du 13 septembre devront désormais comporter : ation précise du numéro de tarif r français sous lequel le produit orter est repris ; la mention chandises non prohibées à l'ex-on par la Législation française », a intérêt à porter cette menton çais et en allemand. La traduc-suivante peut être adoptée : ren deren Ausfuhr Durch die sische gesetzgebung nicht Unter-

Restaurations paysanne, dont la ion départementale se trouve 6, u Palais-de-Justice, à Melun, est ure de procurer des emplois entes agricoles dans les familles nes de la région aux jeunes gens à 15 ans révolus, dont les parents raient leur consentement. x-ci peuvent se présenter ou au siège, 6, rue du Palais-de-, à Melun.

MM. DUMESNIL A FONTAINEBLEAU HOUDART A MELUN ET BURNER A MEAUX SONT MAINTENUS DANS LEURS FONCTIONS DE MAIRES

L'Officiel a publié le 14 mars un décret de l'amiral Darlan, tablant sur les articles 4 et 5 de la loi du 16 novembre 1940 et portant réorganisation des corps municipaux. L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a, par arrêtés du 13 mars 1941, décidé ce qui suit :
M. Jacques-Louis Dumesnil, sénateur, est maintenu dans ses fonctions de maire de la ville de Fontainebleau.
M. Gabriel Houdart, avoué, est maintenu comme maire de Melun.
M. Léon Burner, inspecteur des chemins de fer en retraite, est maintenu comme maire de Meaux.
M. Henri Lavaud, expert-comptable, est nommé maire de la ville de Chelles, en remplacement de M. Fouchard.
Ainsi les grandes villes de Seine-et-Marne gardent à leur tête des administrateurs avisés qui ont fait loyalement leurs preuves.
Ce qu'a été l'œuvre de M. Jacques-Louis Dumesnil à Fontainebleau, de M. Houdart à Melun, L'Informateur s'en est trop fréquemment fait l'écho pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les détails. Avec sympathie, nous avons suivi par l'entremise de nos confrères les efforts de M. Burner à Meaux. Nul doute enfin que la ville de Chelles, qui était en passe de devenir la plus importante du département par le chiffre de sa population, ne gagne à la gestion d'un expert-comptable qui vient remplacer le député communiste Fouchard.
C'est une lourde charge que de présider aux destinées d'une cité. Ravitaillément, chômage, administration de plus en plus paperassière, remise en marche de l'activité économique, posent des problèmes difficiles à résoudre et sans cesse renouvelés.
Nul mieux que nos édiles n'était plus qualifié pour mener à bien une œuvre qu'ils ont si heureusement commencée. — L. L.

ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE SEINE-ET-MARNE

Au sujet de l'envoi des colis, le comité de l'Association se permet, une fois de plus, de faire aux familles les recommandations suivantes :
Les colis doivent être confectionnés avec des cartons forts, lesquels seront recouverts de papiers d'emballage. Le ficelage doit être particulièrement solide. L'adresse doit être notamment soignée et reproduite à l'intérieur et sur le côté du colis. Le nom du destinataire doit être écrit en lettres capitales ; bien marquer surtout le numéro de l'Ofilag, du Stalag ou du Frontstalag. Les denrées contenues dans le colis doivent être enveloppées dans du papier non imprimé et les vides du colis bourrés avec de la frisure, de la paille ou du papier non imprimé. Ne mettre dans les colis, ni matières périssables, ni verrerie, ni journaux ; la liste des denrées du colis peut être indiquée à l'intérieur avec l'adresse.
D'autre part, l'Association confirme que l'envoi de mandats aux prisonniers vient d'être dernièrement autorisé. Se renseigner aux bureaux de poste.
Le président-fondateur, P. Renaudin.

La contribution des instituteurs à l'œuvre du Secours national de Seine-et-Marne

Les membres du corps enseignant primaire élémentaire de Seine-et-Marne ont apporté au Secours national une contribution de 65.000 francs, disponibles à l'heure actuelle et encore inemployés.
Sur un appel de Mme Desprez-Curély, directrice de l'Ecole normale de filles de la rue de Bellombre à Melun, les instituteurs et institutrices ont contribué à la grande œuvre nationale, non seulement en numéraire, mais par la distribution abondante des vêtements, literie, objets de nécessité, ustensiles de ménages, etc...
De plusieurs écoles seine-et-marnaises des appels se font entendre : ici il faut quatre paires de souliers, là quelques tabliers de fillette, plus loin quelques lainages, plus loin encore une culotte, un chandail, une robe...
Souhaitons donc aux donateurs que l'argent et les effets soient employés d'urgence à soulager les infortunés qui sont criantes et qui n'attendent pas.

Chez les normaliennes de Melun

Les 25 jeunes élèves-maitresses de l'Ecole normale de Melun ont fait remettre aux prisonniers du camp de Melun, avant leur transfert en Allemagne, un don de lainages et de tricot (50 pièces), auquel elles ont joint des friandises et une somme d'argent.
Les Normaliennes furent, durant la guerre, les empaquetuses et les cuisinières dévouées du centre d'Accueil au mois de mai dernier, les quêteuses de Melun-Sud pour le Secours national, les secrétaires actives de la propagande pour l'Entr'aide d'Hiver du Maréchal auprès du Corps enseignant de Seine-et-Marne, etc.

FONTAINEBLEAU

Le nouveau marché couvert

M. J.-L. Dumesnil, maire de Fontainebleau nous en expose les plans

Le nouveau marché couvert de Fontainebleau, en projet depuis plusieurs années et qui prit, tour à tour tant de physionomies diverses au gré des circonstances, des nécessités et des crédits, est entré depuis quelques jours dans la voie des réalisations.
Des problèmes d'ordre technique — arrivage des matériaux — ont retardé jusqu'à ce jour la véritable mise en train de l'entreprise.
Pour toute la durée des travaux, le marché volant a été transféré place François-I^{er} et les premiers ouvriers ont commencé par s'attaquer à la statue du général Damesme qui, selon le plan prévu, doit être réédifié sur la place rappelant ce personnage dont nous avons rappelé, dans un précédent numéro, les mérites et les attaches en notre ville.
Nous n'avons pas encore parlé en détail de ce marché pour la raison que jusqu'à ces tout derniers temps, les plans en ont été maintes fois modifiés et qu'il ne reste, aujourd'hui, à peu près rien de l'idée primitive, et peu de chose du projet jeté sur le papier l'autonne dernier.
Maintenant que nous allons voir s'élever l'édifice — dont l'achèvement est prévu pour la fin de l'été — il convient que nous le présentions à nos lecteurs.

LES PROJETS PRIMITIFS DU MAIRE

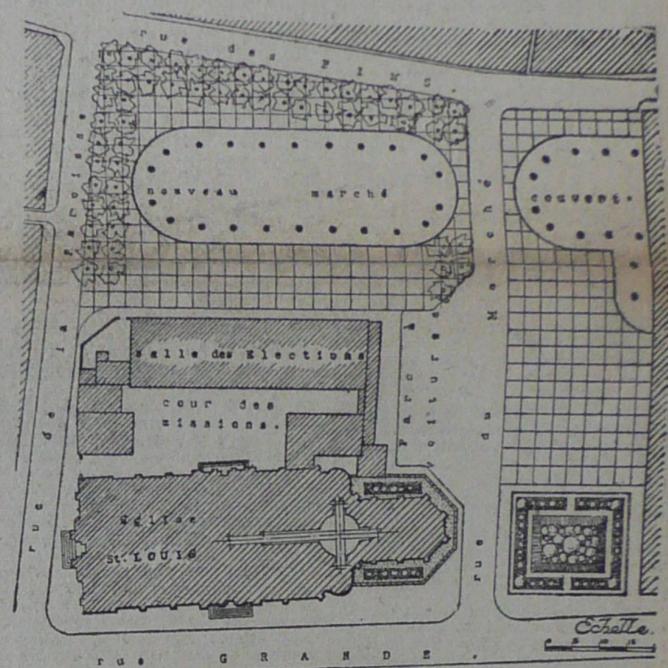
— Avant de présenter à nos lecteurs l'œuvre qui est entreprise, Monsieur le maire, pouvez-vous nous dire quelques mots de vos projets antérieurs ? demandons-nous.
— Mon idée première, répond M. Dumesnil, n'a jamais pris sérieusement corps à cause de la dépense considérable qu'elle aurait entraînée.
J'aurais souhaité pour Fontainebleau, ville forestière par excellence, une halle en bois, toute en bois, à la manière de ces rustiques marchés d'Egreville ou de Milly qui ont déféré les siècles et qui ont un si pittoresque cachet. Bénéficiant de la technique moderne, cet antique matériau aurait permis à notre cité d'avoir un monument à la fois utilitaire et symbolique, au cœur de notre forêt universellement connue et admirée.
Mais vous imaginez l'énorme dépense d'un tel projet, irréalisable pour les ressources de la ville, même avant la présente guerre. Il a fallu se résigner à voir beaucoup moins grand, à rester modeste et j'ai dû, non sans regret, abandonner ce rêve.
— N'avait-on pas parlé, aussi, d'un marché surmonté d'une salle des Fêtes ?
— Si, plusieurs projets ont été examinés dont vous retrouverez facilement les aspects dans vos collections de L'Informateur. Tous, pour les mêmes raisons d'économie, ont dû être sacrifiés.
— En somme, vous pensez reconstruire le marché depuis la démolition des vieilles halles en fer, démolition qui eut lieu, si je me souviens, en 1936 ?
— Mes collègues de la municipalité et moi-même avons toujours pensé réédifier un marché couvert. Les événements seuls ont, depuis 1938, retardé ce projet et prolongé l'existence du marché volant que nous avons toujours considéré comme provisoire.
Mais vous venez de rappeler la démolition de l'ancienne halle en fer et je tiendrais, à ce propos, à ce que vous fussiez remarquer à la population l'utilité de cette mesure, qui fut très critiquée lorsque nous la décidâmes.
Croyez-vous que si ces vieux bâtiments vétustes, branlants et rouillés n'avaient pas été abattus, et en admettant qu'ils aient résisté jusqu'ici, ils ne se seraient pas effondrés lors de la tempête du 2 février dernier avec le poids de la neige qui eut raison d'édifices autrement résistants, et que nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui des accidents de la nature de ceux du marché de Nogent-sur-Marne, par exemple, que la neige fit écrouler sur la foule et qui fit cinquante victimes dont 9 morts ?
— Elles menaçaient ruine, confirme M. Serviat, et c'est sur des constatations d'experts architectes qu'on décida leur destruction. Cette ferraille instable fut reconnue comme un péril certain pour le public que l'on avait déjà protégé en retirant les auvents rongés par la rouille.

— Venons-en au projet actuel, si vous le voulez bien, reprenons-nous ; lorsqu'il fut décidé définitivement par un vote du Conseil municipal en décembre dernier, était-il tel qu'on le réalise aujourd'hui ?
C'est M. Dumesnil qui répond :
— Dans l'ensemble, oui. Mon excellent collaborateur Serviat vous en donnera, tout à l'heure, les caractéristiques. L'idée première s'inspire d'une halle de Nice. Sans être la copie servile de ce marché construit dans un des quartiers les plus élégants de la célèbre ville, notre halle en a l'esthétique et la légèreté. L'ensemble est digne de Fontainebleau.

— L'emploi du béton armé, précise l'architecte de la ville, permet de faire très léger. Nous avons surtout adapté le style niçois aux nécessités du climat en protégeant davantage les usages du marché des intempéries, plus fréquentes en nos régions que dans le midi ; mais l'édifice conserve toute son élégance.

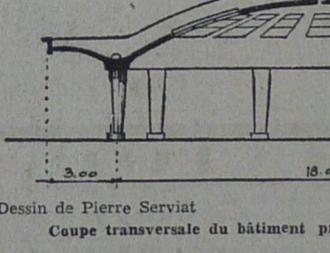
Et le maire de reprendre :
— Le Conseil municipal s'est préoccupé depuis longtemps de la nécessité de construire ce marché couvert non seulement parce qu'il est demandé avec insistance par les consommateurs et par les commerçants, mais aussi parce qu'il fournit en outre le moyen de donner, au prix d'une création utile pour l'intérêt général, du travail à un nombre assez important d'ouvriers de la ville actuellement en chômage.
Au cours de ces dernières années, nous avons délibéré à ce sujet sur les rapports de notre collègue M. Collin.
— Des appels d'offres n'avaient-ils pas déjà eu lieu ?
— Si : dès l'autorisation préfectorale accordée, nous avons mis en compétition les entrepreneurs de la région et de Paris. Un seul de la région répondit. Finalement, nous nous sommes trouvés en face de trois projets. Les commissions compétentes donnèrent leurs avis et le Conseil municipal me donna pleins pouvoirs pour la réalisation et le financement du projet qui, finalement, apparaîtrait comme le

gers du marché des intempéries, plus fréquentes en nos régions que dans le midi ; mais l'édifice conserve toute son élégance.
Et le maire de reprendre :
— Le Conseil municipal s'est préoccupé depuis longtemps de la nécessité de construire ce marché couvert non seulement parce qu'il est demandé avec insistance par les consommateurs et par les commerçants, mais aussi parce qu'il fournit en outre le moyen de donner, au prix d'une création utile pour l'intérêt général, du travail à un nombre assez important d'ouvriers de la ville actuellement en chômage.
Au cours de ces dernières années, nous avons délibéré à ce sujet sur les rapports de notre collègue M. Collin.
— Des appels d'offres n'avaient-ils pas déjà eu lieu ?
— Si : dès l'autorisation préfectorale accordée, nous avons mis en compétition les entrepreneurs de la région et de Paris. Un seul de la région répondit. Finalement, nous nous sommes trouvés en face de trois projets. Les commissions compétentes donnèrent leurs avis et le Conseil municipal me donna pleins pouvoirs pour la réalisation et le financement du projet qui, finalement, apparaîtrait comme le



Dressé par Pierre Serviat Cliché « Informateur »
Plan de la Place de la République avec les emplacements du nouveau marché.

plus satisfaisant et pour traiter avec l'entrepreneur offrant le plus de garanties.
A la suite de ce mandat, j'ai étudié de très près les plans, avec mes collaborateurs du service des Travaux, MM. Ripoteau et Serviat, dont l'active compétence me fut précieuse, et avec le très distingué architecte qui dirigera les travaux, M. Bard, auteur d'un projet qui avait été primé lors d'un concours précédent. Notre activité a abouti au choix que l'entreprise Boussiron, de Paris, une des plus importantes maisons spécialistes du béton armé, entreprend actuellement.



Dessin de Pierre Serviat Cliché « Informateur »
Coupe transversale du bâtiment principal à plafond translucide.

— Les 4/5 des travailleurs, sur le chantier, seront des ouvriers et manœuvres de la ville, répond le maire. Une clause du cahier des charges prévoit officiellement l'embauchage obligatoire de ces chômeurs locaux, imposée à l'entrepreneur. Seuls les spécialistes seront recrutés ailleurs.
De plus, ajoute l'architecte de la ville, le béton armé qui sera employé fera travailler les sablières des environs ; l'extraction des fortes quantités de sable qu'il va falloir utiliser donnera également de l'ouvrage à ce genre de travailleurs.
LES BATIMENTS
M. Serviat, en présence du maire, nous expose ce que sera le marché en construction :
— L'ensemble comportera quatre bâtiments, nous dit-il. Le plus important sera constitué par une grande voûte de 18 mètres de portée prolongée de chaque côté par un auvent en béton armé de 3 m, de largeur. La surface couverte par cette première construction aura, en plan, la forme d'un rectangle de 36 mètres de long sur 24

mètres de large terminé à ses deux extrémités par des demi-coupoles de 9 mètres de rayon prolongées elles aussi par le même auvent.
— Ce sera, précise M. Dumesnil, le bâtiment principal ; il occupera le centre de la place de la République, devant la salle des Elections.
M. P. Serviat nous présente alors le plan de la place de la République que nous reproduisons ci-dessous et qu'il a bien voulu dessiner spécialement pour L'Informateur.
— Voyez-vous, nous indique-t-il, le bâtiment principal s'étend en largeur entre la rue de la Paroisse et la rue du Marché. Les gros points noirs que vous voyez dans l'intérieur du périmètre de la construction sont autant de piliers. De part et d'autre, le long des rues de la Paroisse, des Pins et du Marché, j'ai représenté schématiquement les massifs d'arbres entre lesquels s'encastrent le marché.
Entre le bâtiment secondaire adossé au mur de la Taverne et la rue Grande, l'espace restera libre. Devant la rue Grande, le carré indiqué sur le plan représente un jardin ou un parterre d'arbustes et de fleurs qui agrémentera cette partie un peu nue de la place.

Et l'architecte de la ville nous présente le second dessin qu'il exécuta pour nos lecteurs.
— C'est une coupe transversale du bâtiment principal, dit-il. Vous y remarquerez la grande voûte supportée par deux piliers latéraux et éclairée par les panneaux translucides enclavés dans le béton. Au sommet, on distingue un des systèmes d'aération par chicane. Au fond, se profile en perspective grisée les quatre piliers de l'une des extrémités du bâtiment, que l'on voit ici en profondeur. Ces quatre piliers, sur le dessin, semblent sur un même plan que les deux autres, mais, en réalité, ils supportent le fond de la bâtisse. Aucun support ne gênera l'intérieur du marché dont la voûte est d'une seule portée.

Et le maire, désignant les plans, croquis et perspectives étalés sous nos yeux, ajoute :
— Ainsi que vous le voyez, la forme en est à la fois légère, élégante et sobre. Le peu d'élévation de la voûte dont Serviat va vous parler dans un instant ne gênera pas l'aération du quartier. Nous avons tenu également à ce qu'aucun arbre ne soit abattu sur la place. L'esthétique du projet, bien que de conception moderne, ne peut en rien heurter le goût et s'accorde parfaitement avec le style de notre ville.
— Conserve-t-on l'idée du projet primitif de doubler cette bâtisse par une seconde, de même aspect, adossée au mur de la rue des Pins ? demandons-nous.
— Oui. C'est le second bâtiment du projet. Mais celui-là n'aura que 13 m, de long sur 24 de large ; son extrémité, face à la rue du Marché, se terminera par une demi-coupe identique à celle du grand bâtiment qui lui fera face.
— Ces deux coupoles, face à face, créeront pour la rue du Marché, vue

de la rue Grande, une perspective qui ne sera pas sans attrait.

— Et les deux autres constructions seront... ?

M. Serviat nous répond :

— Un bâtiment de 12 m. de long sur 5 de large, formant auvent, adossé au mur côté gauche de la rue du Marché et terminé à ses deux extrémités par un arrondi de 3 m. de rayon, et un autre, similaire, de 15 m. de long, sur le côté droit de la même rue, mais dont l'édification n'est pas définitivement arrêtée. Les auvents auront 3 m. de porte-à-faux côté rue (pour les ménagères), et 2 m. côté mur pour les commerçants. Une masse de béton non visible équilibrera l'ensemble.

— En somme, il s'agit pour le marché central d'une grande voûte ovale reposant sur des piliers extérieurs. Pouvez-vous nous parler de cette voûte translucide qui est, à elle seule, l'essentiel du projet ?

Pointant les croquis de son crayon, M. Serviat poursuit :

— Afin de réaliser au centre du marché le plus grand espace libre possible, il n'y aura aucune colonne intérieure. Des voûtes paraboliques — ou plus exactement, afin d'éviter toute extension et des fissures, des voûtes suivant le polygone funiculaire des charges — auront 18 mètres de portée avec 6 centimètres d'épaisseur à la clé et 12 cm. aux naissances.

» Trois bandes de pavés de verre seront incorporés dans cette voûte de façon à réaliser l'anneau lumineux prévu dans les plans de M. Bard.

» Pour améliorer au maximum l'esthétique du projet, les éléments résistants absorbant les poussées de voûte seront constitués par des arcs en béton armé ne faisant aucune saillie à l'intérieur et ne possédant aucun tirant. Ces arcs, reposant sur des poteaux espacés de 6 m. auront 30 cm. de large et entre 50 et 80 cm. de haut.

— Vous comprenez, ajoute M. Dumesnil, les avantages de ces formes d'arcs : l'un au point de vue aspect, l'autre par souci d'économie, la matière étant partout répartie pour suivre de très près les variations des efforts.

UNE VOÛTE TRANSLUCIDE COUVRIRA L'ÉDIFICE

— La partie la plus caractéristique de ce projet, objectons-nous, est sans nul doute les panneaux de béton translucide, qui assureront au marché un éclairage excellent, par la voûte.

— Cet éclairage, indique M. Serviat, sera assuré par 10.000 pavés de verre, peut-être davantage, ronds, de 10 cm. de diamètre sur 5 cm. d'épaisseur, incorporés dans la voûte qui comportera, au droit des zones de pavés de verre, une série de butons et d'entretoises permettant d'assurer les efforts dans l'ossature et sur lesquels on viendra poser, après coup, les panneaux de verre préalablement moulés au sol.

» Ces panneaux, dont les dimensions exactes seront fixées par M. Bard en vue de l'effet décoratif à obtenir, seront constitués par une dalle de 4 cm. d'épaisseur dans laquelle seront incorporés les pavés de verre ronds.

— C'est évidemment la partie délicate de la construction.

— Certes, mais des précautions seront prises pour assurer l'étanchéité parfaite de ces panneaux. A leur pourtour, aux jonctions avec les entretoises, un produit plastique remplira le joint et un enduit étanche de 1 cm. d'épaisseur sera exécuté dans la zone des pavés de verre ; il sera remonté latéralement dans des engravures prévues sur les arcs et nervures de la voûte.

— Comment prévoyez-vous l'aération du marché, puisque la voûte est d'une seule jetée ?

— La ventilation est prévue par des éléments en béton armé placés au sommet de la voûte. Elle est assurée par des trous circulaires de 10 cm. de diamètre, protégés contre la pluie par un chapeau en ciment. Un dispositif en chicane des conduits de ventilation évite, pour des raisons d'aspects, l'introduction des rayons lumineux à l'intérieur du marché par les orifices de ventilation.

— Tout cet édifice reposera sur des piliers de béton armé. Quelle forme auront-ils ?

— Ils seront réalisés en forme de tronçon de cône, ce qui présente le double avantage d'un aspect esthétique donnant de l'élan et une bonne répartition de la matière au point de vue technique. Des articulations ont été prévues à la base des piliers, invisibles de l'extérieur.

« Les colonnes tronconiques, de 75 cm. de diamètre en haut et de 50 cm. à la base, seront terminées par un socle cylindrique de 56 cm. de diamètre et de 40 cm. de hauteur au-dessus du sol. Elles s'appuieront sur des semelles de béton et sur des galettes invisibles dont je vous épargne le détail et qui seront disposées de telle sorte que la stabilité de l'ensemble soit absolue.

— Et le pourtour extérieur, comment l'a-t-on conçu ?

— Un auvent circulaire, de 3 mètres de portée, constitué par des hourdis paraboliques, fera le tour du marché à hauteur de l'assise de la grande voûte sur les piliers. Il sera terminé, du côté

base de chaque poteau muni d'une descente permettra la décantation et l'entretien.

— Du point de vue technique, demandons-nous, pouvez-vous nous donner quelques détails ?

— Les dosages du béton et le taux de travail de l'acier sont prévus, conformément aux circulaires ministérielles. L'étanchéité des voûtes sera assurée par un lissage très soigné de leur partie supérieure avec saupoudrage de ciment avant prise complète du béton et par une vibration énergique du béton.

— Une vibration ?

— C'est une opération qui s'exécute pendant le coulage ; un mouvement imprimé au bassin de coulage assure une meilleure qualité du matériau qui est, de la sorte, exempt d'air et de bulles diminuant sa résistance.

« Je peux vous indiquer aussi que les surcharges de poids mort et de neige sur la voûte sont prévus très largement...

UN DALLAGE

RECOUVRIRA LA PLACE

Nous demandons à l'architecte de la ville si une réfection générale des sols de la place de la République est prévue dans le projet.

— Oui, répond M. Serviat. Le pavage existant servira de hérisson au dallage à exécuter, suivant les pentes à créer sous le marché pour niveler le sol. Le dallage, en béton de ciment, aura 8 cm. d'épaisseur et sera recouvert d'une chape de 2 cm. d'épaisseur.

« Afin d'éviter des fissurations on procédera, pour son exécution, d'une manière analogue à celle qui est adoptée dans la construction des grands hangars d'aviation : le dallage sera exécuté par panneaux de 3 m. x 3 m. entre joints remplis après coup d'une émulsion bitumineuse.

« La surface sera décorée de carreaux permettant de délimiter très facilement les surfaces louées aux usagers. Les carreaux seront bouchardés, afin de les rendre rugueux et non glissants.

— On supprimera donc les chaussées actuelles ?

— Pas toutes. A l'emplacement de l'ancienne voie reliant la rue de la Paroisse et la rue du Marché, le long de la salle des Elections, on conservera le trottoir qui empêche l'introduction de eaux de pluie dans les soupiraux d'immeuble. Mais la chaussée sera supprimée. Le trottoir sera nivelé par l'exécution d'une chape analogue à celle des dallages.

« Quant à la rue du Marché, pour réduire les dépenses et étant donné la réfection récente, elle sera conservée sa largeur actuelle. Les bordures seront nivelées avec le dallage de la place.

— Ne prévoit-on pas un parc à voitures ?

— Si. Contre l'église où une aire actuellement existante et en bon état sera conservée pour garer les autos.

« L'aménagement du pavillon des w.c. restera ce qu'il était au précédent projet, dans la cour de la Justice de paix, où des ouvertures seront pratiquées. Une entrée nouvelle est prévue rue de la Paroisse pour le Greffe et la salle d'audiences. Un accès au w.-c. sera dans l'angle écorné reliant la rue de la Paroisse à la place de la République. Ces w.-c. comprendront un urinoir et 4 sièges hommes et dames, un poste d'eau et un lavabo. Le bâtiment sera en briques.

M. Dumesnil complète cette description du futur marché, que nous fit l'architecte de la ville, en ajoutant :

— Toujours dans le même but d'économie et pour l'esthétique de la cité, vous pouvez voir sur le plan que l'on réservera devant la rue Grande une bande de terrain de 18 mètres en arrière du trottoir actuel en prévision de l'exécution d'un parterre de verdure. Ce massif agrémentera la place, il retirera de sa nudité et en amoindrir l'austérité. La surface du mur de l'ancienne Taverne sera également retouchée ou masquée, afin de s'harmoniser avec l'ensemble.

LE FINANCEMENT DU TRAVAIL

— D'après les décisions du Conseil observons-nous, la dépense s'élevait à 1 million 500.000 francs.

— A peu près, nous dit le maire. Mais il se trouve que nous pourrions faire face à ces dépenses sans qu'il en coûte un centime au contribuable.

» D'abord, en vertu de la loi du août 1940, j'ai obtenu qu'une avance minimum de 700.000 francs nous soit consentie. Elle est accordée à long terme et à petit intérêt, au maximum 3 %, probablement réductible.

» D'autre part, pour parfaire les sommes nécessaires, la Caisse d'Épargne de Fontainebleau a consenti à la ville un prêt de 800.000 francs amortissable en 30 ans au taux de 4 %. Cette combinaison ne chargera donc pas les finances de la ville.

— Et pour amortir ces prêts ?

— Une autre opération avantageuse nous le permettra : Dans son budget de 1942, la ville sera déchargée d'une annuité de 75.000 francs concernant l'emprunt contracté en 1927 pour la construction du grand collecteur de égouts de la ville. Cette somme restant disponible au budget couvrira la fois les annuités nécessaires pour rembourser à l'Etat et à la Caisse d'Épargne